Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-119**

Isolation d'un réseau hydraulique d'eau chaude sanitaire

1. Secteur d'application
Bâtiment tertiaire existant de surface totale chauffée inférieure ou égale à 10 000 m^2.

2. Dénomination
Mise en place d'une isolation sur un réseau d'eau chaude sanitaire existant situé hors du volume chauffé et alimenté par un système collectif maintenu en température (bouclé ou tracé).

3. Conditions pour la délivrance de certificats
La mise en place est réalisée par un professionnel.

L'isolant est de classe supérieure ou égale à 3 selon la norme NF EN 12 828.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne :
- la mise en place d'une isolation ;
- la longueur de réseau d'eau chaude sanitaire isolé ;
- la classe de l'isolant installé selon la norme NF EN 12 828.

4. Durée de vie conventionnelle
20 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac par mètre de réseau isolé		Longueur isolée du réseau d'eau chaude sanitaire hors du volume chauffé
5 700	X	**L**